



Numéro de l'acte	2019-17-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

QUESTION N°2019-17

URBANISME : Création d'un réseau public de distribution d'eau potable Chemin de Batavia
– Signature d'une convention

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer assure la compétence de production et de distribution d'eau aux administrés de la commune de Arques.

Arc Holdings assure historiquement la distribution en eau des quatre habitations du chemin de Batavia situé à Arques.

Arc Holdings souhaite abandonner la canalisation de distribution d'eau de ces habitations et stopper la distribution de l'eau pour ces habitations. En effet, Arc Holdings n'est pas habilitée à fournir de l'eau à des particuliers, sa responsabilité pouvant être engagée notamment en cas de problèmes de qualité de l'eau fournie.

La CAPSO propose ainsi d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessaire à l'alimentation en eau des habitations du Chemin de Batavia. L'extension du réseau étant en partie posée en domaine privé, il est convenu que les riverains, les propriétaires et Arc Holdings, qui bénéficieront du nouveau réseau participent financièrement aux travaux. La Commune participerait également aux travaux au titre de sa compétence défense incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la création d'un réseau public de distribution d'eau potable Chemin de Batavia à Arques,
- D'imputer la dépense au budget 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 12 mars 2019

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 MARS 2019**

Affiché le 13 Mars 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le douze mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 06 mars 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 26 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.